



FO IBM France

Communiqué de presse

Orléans, le 11 octobre 2010

Discrimination des seniors : IBM France assigné par FO devant le TGI de Nanterre

En se fondant sur les résultats du système d'évaluation mis en œuvre par IBM France, FO a assigné cette société devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

La filiale française d'IBM Corporation met en œuvre le système de notation du groupe, appelé PBC (Personal Business Commitments).

Plusieurs indicateurs statistiques relevés par FO font apparaître une notation défavorable pour les salariés de 50 ans ou plus.

La notation a une incidence directe sur la promotion et la rémunération.

FO considère que les critères intervenant dans le choix de la note sont vagues et flous, se prêtant ainsi à l'arbitraire et à la subjectivité du management.

FO considère qu'IBM France instrumentalise cette notation pour gérer spécialement la rémunération et la motivation des salariés de plus de 50 ans, à leur détriment.

Le syndicat FO d'IBM France a donc demandé au Tribunal de Grande Instance de Nanterre d'apprécier la licéité des pratiques managériales d'IBM France.

Contact Presse :

Jean-Paul VINCENT
Secrétaire du syndicat
FO IBM du Loiret
Tél : 0619132912
jpvincen@fr.ibm.com